

# BON DE COMMANDE

N° de client : (Si vous êtes déjà client) \_\_\_\_\_  
 Groupe : \_\_\_\_\_  
 D.C.: \_\_\_\_\_

Ce formulaire est prévu pour une utilisation en ligne. Merci de compléter tous les champs via votre ordinateur, et non de façon manuscrite. Cela est indispensable pour que votre commande puisse être enregistrée correctement.

Ceci est ma première commande  
 Code promo\* : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS CLIENT - Données de facturation

\* Si vous bénéficiez d'un Code promo, veuillez l'inscrire.

Raison sociale \_\_\_\_\_  
 Adresse (siège social) \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ boîte \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
 N° d'entreprise / TVA \_\_\_\_\_  non assujéti à la TVA Statut de la société :  public  privé  mixte  
 Représentée par  M.  Mme \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
 Langue :  FR  NL E-mail : \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Com.pariaire \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS DE LIVRAISON

Livraison souhaitée (min. 6 jours ouvrables) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Date d'envoi du bon de commande (si fax) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 A l'attention de  M.  Mme \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
 Langue :  FR  NL Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
 Adresse de livraison :  identique à celle mentionnée ci-dessus  adresse différente  
 Rue \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ boîte \_\_\_\_\_ étage \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

## COMPOSITION D'ENVELOPPES

Je vous fais parvenir également un fichier Excel pour commande personnalisée.

(A) Nombre d'enveloppes***	Nombre de chèques par enveloppe			Autre****:	(B) Montant par enveloppe	(A) x (B) Montant total
	50 €	35 €	20 €			

## PAS DE COMPOSITION D'ENVELOPPES

Nombre de chèques	Valeur/chèque	Montant total

\*\* Ce fichier Excel est téléchargeable sur [www.edenred.be](http://www.edenred.be) / \*\*\* 1 enveloppe = 1 bénéficiaire / \*\*\*\* Pour toute autre valeur, veuillez nous consulter au 02/678 29 00.

## MONTANT TOTAL

Total valeur faciale	=	_____
Prestation de services (1)****	.....%	= _____
Frais fixes (admin., livraison, assurance) (2)	=	_____
Supplément livraison sécurisée (cfr. Conditions générales art.3) (3)	=	_____
TVA sur (1) (2) et (3)	21 %	= _____
<b>TOTAL</b>	=	_____

En apposant sa signature, le CLIENT accepte les conditions générales reprises au verso.  
 Le CLIENT désire une facturation détaillée. A mentionner sur la facture :

REMARQUES : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

\*\*\*\* Votre prestation de services sera calculée selon notre grille tarifaire en fonction de votre volume de commande.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_\_

Signature  
 Le client  
 (cachet)

Nom :  
 Fonction :

## A renvoyer :

Edenred Belgium SA - Vorstlaan - 165 b.9  
 - Boulevard du Souverain, 1160 Brussel - Bruxelles  
 ecoorder-be@edenred.com  
 02/678.28.30

# CONDITIONS GENERALES

Votre facture sera établie sur base des données mentionnées ci-contre, sans aucune modification ultérieure possible. Les conditions générales reprises au verso de la présente et/ou téléchargeable sur notre site [www.edenred.be](http://www.edenred.be) - que le client est invité à lire attentivement - sont déterminantes de l'acceptation de la commande. Elles sont applicables à tous les produits et/ou services fournis et/ou exécutés par AWARD SERVICES, sauf stipulation écrite contraire. Elles priment sur les conditions générales du client auxquelles celui-ci déclare expressément renoncer.

**PAIEMENT ET LIVRAISON** Dès réception de votre bon de commande, nous vous envoyons par e-mail une invitation à payer accompagnée d'un bulletin de virement. Vous y trouverez le n° de compte bancaire et le n° VCS à indiquer impérativement en communication lors de votre paiement. Votre commande sera livrée dans les 6 jours ouvrables suivant l'enregistrement de votre paiement dans notre comptabilité.

Aucun Ticket Compliments® Supreme Award ne pourra être délivré sans que le paiement correspondant ne nous soit parvenu.

## Article 1

Le Bon de Commande souscrit par le CLIENT l'engage définitivement, AWARD SERVICES n'étant tenue que moyennant l'acceptation par elle de celui-ci.

Les chèques-cadeaux sont émis par AWARD SERVICES sous la marque Ticket Compliments®.

## Article 2

Les Ticket Compliments® seront vendus à un prix équivalent à leur valeur faciale. Les prestations de services sont rémunérées à un prix équivalent à un pourcentage fixé en fonction du volume annuel de Ticket Compliments® que le CLIENT s'est engagé à commander, augmenté de 27,5 EUR de frais fixes (admin., livraison, assurance) et de la TVA applicable.

Suite à la parution de l'A.R.18/03/2014 sur le transport sécurisé des titres papier, les frais de livraison sont majorés de 6 EUR pour les commandes de moins de 7500 EUR et 30 EUR pour les commandes de plus de 7500 EUR. Ce supplément sera repris sur votre facture avec la mention «Supplément transport sécurisé (AR 18-03-14)».

Le paiement du prix des Ticket Compliments®, des prestations de services, des frais fixes et de la TVA applicable doit être effectué à l'époque mentionnée aux conditions particulières reprises au bon de commande et, à défaut, dans tous les cas, au plus tard lors de la livraison.

La facturation est réalisée au choix d'AWARD SERVICES soit, sous la forme électronique, soit sous format papier.

Si le CLIENT souhaite que la facturation s'effectue sous format papier, il devra en faire la demande écrite à AWARD SERVICES.

Les factures électroniques sont mises à la disposition du CLIENT, à la livraison des titres, sur la plate-forme internet désignée par AWARD SERVICES.

AWARD SERVICES garantit l'authenticité de l'origine des factures émises sous la forme électronique, l'intégrité de leur contenu et leur lisibilité.

La force probante de ces factures électroniques est expressément acceptée par le CLIENT.

## Article 3

Le transfert de propriété des Ticket Compliments® est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix.

Dès lors, le CLIENT s'engage formellement et irrévocablement à ne pas faire usage des Ticket Compliments® livrés, à ne pas en disposer, à ne pas les distribuer et à ne pas les mettre en circulation aussi longtemps que la totalité du prix n'aura pas été complètement et irrévocablement payé.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit, le CLIENT s'engage à restituer les Ticket Compliments® à première et simple demande d'AWARD SERVICES que le CLIENT autorise, dès à présent et pour lors, à reprendre de plein droit et sans mise en demeure.

Sans préjudice aux dispositions qui précèdent, tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure, la déduction d'intérêts de retard, calculés au taux prévu par l'article 5 al. 2 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, majorés de 2%, et la déduction, à titre de dommages et intérêts pour frais administratifs, d'une somme équivalente à 15% du montant en principal impayé avec un minimum de 100 EUR. Tout retard de paiement autorise en outre AWARD SERVICES de plein droit et sans mise en demeure à suspendre toute livraison de Ticket Compliments®, à exiger le paiement immédiat et sans escompte de toute somme, même non exigible et à invoquer la résolution de plein droit de la présente convention.

## Article 4

Les Ticket Compliments® sont livrés au CLIENT, à son siège social ou à tout autre endroit situé en Belgique et convenu entre parties dans les 6 jours ouvrables (samedi non compris) après l'enregistrement du paiement du CLIENT.

La livraison est effectuée par AWARD SERVICES suivant le mode de livraison de son choix. Pour le cas où le CLIENT devait choisir un autre mode de livraison (par exemple, l'envoi postal ou recommandé), la livraison des Ticket Compliments® et tous éléments y afférents a lieu, à ses frais, risques et périls. AWARD SERVICES ne pourra en aucun cas et pour quelque motif que ce soit être tenue pour responsable de vol, perte ou détérioration qui pourrait survenir en raison ou à l'occasion du mode de livraison choisi par le CLIENT et dont celui-ci assume seul les conséquences.

## ARTICLE 5

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, soumise au droit belge, relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, le Juge de paix compétent étant celui du 1<sup>er</sup> canton.